

(à rappeler dans toute correspondance)

**MAIRIE de SAINT-JUST
SAINT-RAMBERT**

Affichage dépôt de dossier :
22/01/2024

DOSSIER N° PC 042 279 22 M0144 M01
Déposé le : 21/01/2024
Et complété le 24/02/2024
Sur un terrain sis à : 83 Avenue des barques
279 AK 436
Pour : Extension d'une habitation et création d'une
piscine

DESTINATAIRE

**Monsieur MAILLOT Franck
Madame VILLARD Claire Sophie
83 avenue des barques
42170 ST JUST ST RAMBERT**

**CERTIFICAT DE PERMIS TACITE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Le Maire au nom de la commune certifie que **Monsieur MAILLOT Franck, Madame VILLARD Claire Sophie** est (sont) titulaire(s) depuis le 24/05/2024 d'un permis de construire enregistré sous le numéro PC 042 279 22 M0144 M01 pour le projet ci-dessus référencé.

Toutefois les prescriptions émises par le Département de la Loire service territorial départemental Forez Pilat, l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Loire), et de la SAUR.

Ce dossier sera transmis au préfet ou à son délégué dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales

Conformément à l'article R.452-1 du code de l'urbanisme, les travaux de démolition ne peuvent être entrepris avant quinze jours après la date d'autorisation.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

A SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT, le 02/07/2024

**Le Maire
Olivier JOLY**

